



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 8 décembre 2020 à 17 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Laurence Gillot, François Léveillé, Isabelle Sabourin et Mario St-Pierre.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DU MAIRE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2020-683

SUSPENSION DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 17 h 59.

Adoptée

CM-2020-684

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 17 h 59.

Adoptée

CM-2020-685 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
 APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

**CM-2020-686 ADOPTION DU BUDGET 2021 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À
 671 516 049 \$**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et ce conseil ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2021 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER
 APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RENÉE AMYOT**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2020-828 du 8 décembre 2020, ce conseil accepte :

- d'adopter le budget pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2021, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 671 516 049 \$;
- l'appropriation d'une réserve pour un montant de 1,6 M\$ afin de compenser temporairement le report de la taxe sur les stationnements;
- de déroger à la Politique de gestion de la dette et de procéder à un emprunt de 439 000 \$ afin de financer les travaux en infrastructures.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2020.

Monsieur le conseiller Marc Carrière demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR

M. Gilles Chagnon
 M. Mike Duggan
 M^{me} Maude Marquis-Bissonnette
 M^{me} Isabelle N. Miron
 M. Cédric Tessier
 M. Pierre Lanthier
 M. Daniel Champagne
 M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin
 M^{me} Renée Amyot
 M^{me} Nathalie Lemieux
 M^{me} Myriam Nadeau
 M. Gilles Carpentier
 M. Jean Lessard
 M. Martin Lajeunesse

CONTRE

M^{me} Audrey Bureau
 M. Jocelyn Blondin
 M^{me} Louise Boudrias
 M. Jean-François LeBlanc
 M. Marc Carrière

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2020-687

ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures, a été préparé sur cinq ans et que son adoption est sur trois ans, comme précisé à l'article 473 de la *Loi sur les Cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget qui s'est déroulée du 9 au 12 novembre 2020, le Programme d'investissements – Volet maintien a été étudié par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget, suite aux recommandations concernant les travaux du Comité d'analyse approfondie du budget, il a été recommandé de maintenir le principe de la taxe dédiée aux infrastructures en ajustant la hausse à 0,5 % en 2021 plutôt qu'à 1 %;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget, suite aux recommandations concernant les travaux du Comité d'analyse approfondie du budget, il a aussi été recommandé le maintien du niveau du Plan d'investissements de 2021, en comblant le manque à gagner dû à la hausse moins importante de la taxe dédiée par le recours accru à l'endettement;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a procédé aux décisions finales du Plan d'investissements - Volet maintien, le 12 novembre 2020 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2020-829 du 8 décembre 2020, ce conseil accepte le Plan d'investissements 2021 à 2023 – Volet maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 452 680 000 \$, dont un montant de 133 734 000 \$ pour l'année 2021.

DESCRIPTION	MONTANT
Programme de réfection d'aqueduc et d'égout	47 409 000 \$
Programme de réfection du réseau routier	22 696 000 \$
Usines d'eau potable et des eaux usées	12 675 000 \$
Mise à niveau des édifices	10 985 000 \$
Remplacement des véhicules et machinerie	9 778 000 \$
Logement social et revitalisation	5 465 000 \$
Plan directeur informatique	4 700 000 \$
Autres interventions sur le réseau routier	4 275 000 \$
Aménagement des parcs et des espaces verts	4 260 000 \$
Environnement	1 480 000 \$
Autres dépenses d'infrastructures	10 011 000 \$
Total	133 734 000 \$

Les sources de financement projetées pour l'année 2021 se résument comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT
Règlements d'emprunts	32 835 000 \$
Augmentation de la dette – Nouvelles normes de Québec	1 090 000 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	750 000 \$
Paiements comptants	17 655 000 \$
Partenariat fiscal	2 350 000 \$
Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	23 695 000 \$
Fonds dédié aux infrastructures	45 900 000 \$
Réserve cycle de vie	2 500 000 \$
Réserve parc industriel	1 545 000 \$
Fonds de roulement	4 400 000 \$
Soldes disponibles de projets antérieurs	464 000 \$
Projets en cours	150 000 \$
Fonds provenant de partenaires	150 000 \$
Fonds réservés - Fonds de parcs et terrains de jeux (10 %)	250 000 \$
Total	133 734 000 \$

Les règlements d'emprunt devront faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Le trésorier est autorisé à déroger à la Politique de la gestion de la dette afin de financer le manque à gagner dû à la hausse moins importante de la taxe dédiée par le recours accru à l'endettement.

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés (paiements comptants, partenariat fiscal, fonds dédiés aux infrastructures, fonds de roulement, fonds réservés – fonds de parcs et terrains de jeux (10 %), réserve cycle de vie, réserve parc industriel, soldes disponibles de projets antérieurs, projets en cours) et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2022.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020.

Monsieur le conseiller Marc Carrière demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR

M. Gilles Chagnon
 M. Mike Duggan
 M^{me} Maude Marquis-Bissonnette
 M^{me} Isabelle N. Miron
 M. Cédric Tessier
 M. Pierre Lanthier
 M. Daniel Champagne
 M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin
 M^{me} Renée Amyot
 M^{me} Nathalie Lemieux
 M^{me} Myriam Nadeau
 M. Gilles Carpentier
 M. Jean Lessard
 M. Martin Lajeunesse

CONTRE

M^{me} Audrey Bureau
 M. Jocelyn Blondin
 M^{me} Louise Boudrias
 M. Jean-François LeBlanc
 M. Marc Carrière

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2020-688

AUTORISATION DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER
 APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2020-830 du 8 décembre 2020, ce conseil accepte qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

CM-2020-689

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
 APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 18 h 12.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
 Conseiller et président
 Conseil municipal

M^e GENEVIÈVE LEDUC
 Greffière